



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/12/171

Finances locales - subventions

Séance du 9 décembre 2024
Date de convocation : 3 décembre 2024
Membres en exercice : 33
27 présents – 32 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Demandes de subventions au Conseil Départemental et au Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) pour des actions de soutien à la parentalité de la Maison pour tous

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Bruno PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Christian SOMMACAL
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Sandrine RIOS
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à René GIMENEZ

Absente :

Carole CALBA

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 24 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) **et 7 voix contre** (René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

EXPOSE : Un des axes du projet social de la Maison Pour Tous Robert Gourdon est de développer le soutien à la parentalité et favoriser l'épanouissement des parents et des enfants en lien avec les acteurs locaux.

Les objectifs que la Maison Pour Tous s'est fixé sont :

- Développer un lieu ressources pour les parents et les acteurs du soutien à la parentalité
- Accompagner les familles dans leur rôle éducatif et développer les liens inter et intra familiaux
- Favoriser l'accès des parents, des enfants, des jeunes et des familles aux activités de loisirs et aux pratiques culturelles

Dans ce cadre, plusieurs actions sont engagées et se doivent d'être développées pour 2025 :

- Programme d'activités dédiées aux 6-10 ans et leurs parents Part'En Bulles : pendant les vacances scolaires, des ateliers parents/enfants ou grands/parents enfants sont proposés par la Maison Pour Tous. Il peut s'agir d'activités manuelles, culturelles, sportives et encore de bien-être. L'objectif étant d'accompagner les parents dans l'accès aux loisirs de leurs enfants, de développer des liens interfamiliaux et permettre aux parents d'avoir des moments de qualité avec leurs enfants. L'action Part'En Bulle nécessite de s'entourer de professionnels et partenaires de la petite enfance qui peuvent intervenir au titre de bénévoles ou de prestataires. Une semaine d'ateliers et d'activités s'élève à environ 2000 euros. La Maison Pour Tous va mettre en place pour 2025, 4 semaines de Part'en Bulles en février, en avril, en juillet et en octobre (soit 9500 euros).
- Un évènement festif : fin novembre a eu lieu la première Roller Party en famille. Ce temps festif permet de partager des moments en famille et la Maison Pour Tous souhaite que cet évènement devienne récurrent, soit deux fois dans l'année (automne et printemps). L'objectif est de développer le soutien à la parentalité et favoriser l'épanouissement des parents et des enfants en lien avec les acteurs locaux. Également, cet évènement permet de rendre lisible et visible les actions de la Maison Pour Tous et de créer du lien avec les familles du territoire. Le coût de cet évènement avoisine les 800 euros ; il comprend les agents dédiés à la sécurité des lieux, la prestation musicale, les goodies, la déclaration SACEM. (soit 1900 euros pour les deux évènements).
- Un des objectifs de la Maison Pour Tous est de proposer du soutien collectif et individuel d'accompagnement pour les parents ; bien que des actions sont déjà mises en place pour les familles telles que le "Café Famille", les permanences de l'Ecole des Parents Educateurs, de la médiatrice familiale, la Maison pour Tous souhaite offrir des temps de répit parental aux parents. Ce dernier permet de favoriser la pair-aidance, l'entraide et les solidarités de proximité ; il permet d'échanger et de partager ses expériences avec d'autres parents ; il soutient le pouvoir d'agir et les capacités des parents ; il permet de se remobiliser dans des projets et actions locales ; il permet des passerelles entre prévention et protection, d'identifier les facteurs de fragilité, d'éviter l'épuisement et le burn-out parental. Pour se faire, la Maison Pour Tous souhaite proposer une fois par mois de janvier à juin, un temps dédié aux parents ; il pourra s'agir de conférence en soirée animées par des professionnels de la parentalité, de sorties culturelles, de moments bien être comme la sophrologie, le yoga, des ateliers esthétiques. Ces temps dédiés aux parents ne peuvent pas se penser sans assurer la garde de leurs enfants par des animateurs de la collectivité qui viendraient en complément de leur temps de travail pour assurer des animations. Un temps de répit parental s'est évalué à 600 euros. (soit 3600 euros pour les 6 mois).

Le plan de financement de ses opérations s'établit comme suit :

Dépenses (en € HT)		Recettes	
Part'En Bulles	9 500	Département du Gard	6 000
Roller Party	1 900	REAAP	6 000
Temps de répit parental	3 600	Part communale	3 000
Total	15 000	Total	15 000

PROPOSITION : le rapporteur propose donc au conseil municipal de :

- Approuver les actions dédiées à l'accompagnement et au soutien à la parentalité que souhaite mettre en place la Maison Pour Tous
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces actions et ateliers
- Autoriser à demander des subventions auprès du financeur Conseil Départemental du Gard et du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents à hauteur de 6 000 euros chacun.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....15 DEC 2024
- sa notification le.....
- sa publication le.....15 DEC 2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

